

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1425**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition de trois tènements immobiliers composés de sept parcelles de terrain et seize lots de copropriété situés entre les rues Crépet, Félix Brun, Clément Marot, Pré Gaudry et l'avenue Jean Jaurès et appartenant à la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

**Bureau du 8 mars 2010****Décision n° B-2010-1425**

commune (s) :	Lyon 7°
objet :	<b>Acquisition de trois tènements immobiliers composés de sept parcelles de terrain et seize lots de copropriété situés entre les rues Crépet, Félix Brun, Clément Marot, Pré Gaudry et l'avenue Jean Jaurès et appartenant à la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL)</b>
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet d'urbanisation du site avec création d'une ZAC et projet d'aménagement, conformément au schéma directeur de Gerland, la Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition d'immeubles propriété de la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL) situés entre les rues Crépet, Félix Brun, Clément Marot, Pré Gaudry et l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7° comprenant :

1) - Un tènement immobilier situé dans un ensemble immobilier soumis au statut de copropriété situé 14, rue Crépet et 23, rue Félix Brun à Lyon 7°, comprenant plusieurs bâtiments figurant au cadastre, pour un montant estimé à 3 280 000 € :

Section	Numéro	Adresse	Surface
BS	54	14, rue Crépet	02ha 53a 61ca

Le tout formant le lot n° 2 du lotissement établi par la société Nouvelle industrielle Richier SA dont la création a été autorisée par monsieur le Préfet du département du Rhône, suivant l'arrêté en date du 13 novembre 1981.

A savoir, les 16 lots suivants :

- 8 lots de copropriété portant les n° 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 27 d'une superficie totale de 1 310,9 mètres carrés, situés dans un bâtiment à usage industriel,

- le lot de copropriété n° 51 composé d'un bâtiment avec rez-de-chaussée et 1er étage, d'une superficie totale de 484,36 mètres carrés, une cave de 20 mètres carrés, et la jouissance d'un parking de 20 places ainsi qu'un emplacement de livraison pour convoyeurs de fonds représentant 5 places de parking,

- 5 lots de copropriété identifiés sous les n° 8, 9, 10, 11 et 12 d'une superficie totale de 1 135,38 mètres carrés.

Ces lots forment une seule unité consistant en un local commercial élevé sur rez-de-chaussée et un étage, comprenant :

- au rez-de-chaussée : un garage, un local de stockage, trois bureaux, un show-room, un vestiaire, une cuisine, deux WC,

- au 1er étage : un dégagement et deux bureaux,

- un terrain à usage de parking.

- 2 lots de copropriété identifiés sous les n° 49 et 50 d'une superficie de 1 127,17 mètres carrés et comprenant plusieurs bâtiments à usage industriel et artisanal, situés 14, rue Crépet et 23, rue Félix Brun.

2) - Un tènement immobilier à usage industriel situé 11, 13 et 15, rue Clément Marot joignant le lot n° 2 ci-dessus du lotissement et formant le lot n° 3 figurant ainsi au cadastre, pour un montant estimé à 6 700 000 € :

Section	Numéro	Adresse	Surface
BS	56	11, 13 et 15, rue Clément Marot	01ha 22a 55ca

3) - Un tènement immobilier comprenant un bâtiment d'une surface utile au sol de 12 442 mètres carrés situé 40, rue du Pré Gaudry figurant ainsi au cadastre, pour un montant estimé à 11 000 000 € :

Section	Numéro	Adresse	Surface
BS	4	40, rue Pré Gaudry	1ha 28a 44ca
BS	31	17, impasse Pré Gaudry	2a 04ca
BS	41	16, rue Crépet	6a 65ca
BS	55	18, rue Crépet	50a 69ca
BS	60	26, rue Crépet	12a 03ca
		<b>Total</b>	1ha 99a 85ca

Ces tènements font actuellement l'objet de baux et de conventions d'occupation consentis par la SACVL. Il appartiendra à la Communauté urbaine d'en assurer la gestion à compter de la date d'entrée en jouissance (tableau en annexe).

La SACVL accepterait de céder les biens lui appartenant au prix de 20 980 000 € admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'acquisition, pour un montant de 20 980 000 €, de trois tènements immobiliers composés de sept parcelles de terrain et seize lots de copropriété situés entre les rues Crépet, Félix Brun, Clément Marot, Pré Gaudry et l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, et appartenant à la SACVL, dans le cadre du projet d'urbanisation du site avec création d'une ZAC et projet d'aménagement.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les actes authentiques à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 2105 le 15 février 2010 pour la somme totale de 22 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 à hauteur de 20 980 000 € pour l'acquisition et de 200 000 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.**